



Supervision et administration des médicaments

2025-2026



Un certain nombre d'enfants fréquentant notre école doivent quotidiennement prendre une médication pour diverses raisons. Que ce besoin soit permanent ou temporaire, la prise de médicaments chez les enfants doit faire l'objet d'une étroite supervision par un adulte, compte tenu des risques d'accidents, parfois graves, liés à une mauvaise administration. La santé et la sécurité de vos enfants sont en effet trop importantes pour que nous ne prenions pas toutes les mesures nécessaires afin de nous assurer du bon déroulement des choses.

Nous considérons que la santé des enfants est une responsabilité partagée (école-maison), exigeant donc une étroite collaboration entre les parents et le personnel scolaire. Vous nous confiez tous les jours de la semaine, de septembre à juin de chaque année, ce que vous avez de plus précieux : vos enfants !

Ainsi, nous tenons à vous informer que l'administration de toute médication, quelle qu'elle soit, devra faire l'objet d'une entente écrite préalable avec le personnel de l'école, ceci dans l'unique but de veiller à la santé et à la sécurité de tous les élèves. Si votre enfant doit prendre un médicament durant les heures de fréquentation scolaire, il sera donc dorénavant obligatoire de remplir un formulaire à cet effet afin d'autoriser le personnel à bien le superviser tout en clarifiant les modalités d'administration dans le cadre de l'école.

Si c'est le cas pour votre enfant, nous vous invitons à compléter le document intitulé «Supervision et Administration de médicaments» et à prendre sans délai les mesures nécessaires avec l'école.

Martine Pilon
Directrice

Supervision et administration des médicaments 2025-2026



Identification

Nom de l'enfant :	Date de naissance :
Groupe-Repère :	Nom et prénom de la mère :
Titulaire:	Nom et prénom du père :

Médication à administrer

Prescription (copie de la prescription médicale obligatoire) :	
À compter du :	Jusqu'au :
Heure d'administration :	Quantité :
Personne(s) responsable(s) de l'administration :	

Autorisation parentale

J'autorise le personnel de l'école à administrer la médication prescrite pour mon enfant _____, selon les conditions énumérées au présent document.

Je m'engage à aviser **PAR ÉCRIT** tout changement de médication en cours d'année et à remplir un nouveau formulaire spécifiant les nouvelles modalités d'administration s'il y a lieu, sans quoi la personne ne peut modifier les conditions actuelles.

Signature du parent

Date

Responsabilité de l'école

Le personnel responsable de l'école accepte d'administrer le médicament, mentionné plus haut. Le contenant sera rangé dans un endroit hors de la portée des enfants. L'école ne sera pas responsable d'un oubli ou d'un retard de prise de médicaments.